

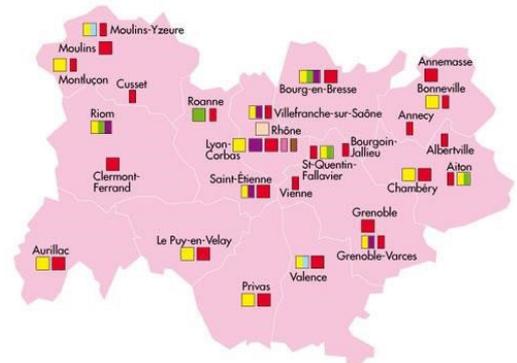
APPEL A PROJETS SPORT ET PRISON 2022-2023

I. Genèse du projet CROS Auvergne-Rhône-Alpes / DISP

Dans le cadre de ses projets, le **Comité Régional Olympique et Sportif Auvergne-Rhône-Alpes (CROS AURA)**, en partenariat avec la **Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Rhône Alpes/Auvergne (DISP)**, mènent ensemble depuis 2012, avec la collaboration des ligues et des comités régionaux, le projet **SPORT ET PRISON**.

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) Auvergne-Rhône-Alpes est un service déconcentré du Ministère de la Justice et des Libertés, placée sous l'autorité de la Direction de l'Administration Pénitentiaire. Elle met en œuvre la politique pénitentiaire en matière de sécurité et d'insertion et joue un rôle d'accompagnement et de coordination de 18 établissements pénitentiaires (13 en Rhône-Alpes et 5 en Auvergne) et 12 Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

Ain : **Centre Pénitentiaire de Bourg-en-Bresse**
 Allier : **Centre Pénitentiaire de Moulins-Yzeures, MA Montluçon**
 Ardèche : **MA Privas**
 Cantal : **MA Aurillac**
 Drôme : **Centre Pénitentiaire de Valence**
 Isère : **Centre Pénitentiaire de Grenoble-Varces, Centre Pénitentiaire de Saint Quentin Fallavier**
 Loire : **Centre Pénitentiaire de Saint Etienne-La Talaudière, Centre Pénitentiaire de Roanne**
 Haute-Loire : **MA Puy-en-Velay**
 Puy de Dôme : **Centre pénitentiaire de Riom**
 Rhône : **Centre Pénitentiaire de Villefranche sur Saône, MA Lyon Corbas, EPM Meyzieu**
 Savoie : **MA Chambéry, Centre pénitentiaire d'Aiton**
 Haute-Savoie : **MA de Bonneville**



 Limite de département	 Centre de semi-liberté (CSL)
 Maison d'arrêt (MA)	 Etablissement pénitentiaire pour mineurs
 Centre de détention (CD)	 Centre pénitentiaire (CP)
 Maison centrale (MC)	 Centre pénitentiaire (ici un quartier MA et un quartier CD)
 Centre pénitentiaire (ici un quartier MA et un quartier CD)	 Unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI)
 Unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA)	



Au service du mouvement sportif

II. Objectifs du projet

À travers un cycle de sensibilisation (8 séances de 2h30 : entrée et sortie comprises) animé par un **technicien du sport**, spécialiste dans sa discipline, cette action a pour objectif :

- De faire découvrir aux détenus des sports connus ou méconnus
- De leur apprendre les techniques du sport et ses valeurs : implication et développement psychologique et physique
- De sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique sur la santé

III. Date de mise en œuvre et échéancier

- **Lancement de l'appel à projet** : Lundi 16 janvier 2023 ;
- **Date limite des dépôts de dossier** : Mardi 14 février 2023 ;
- **Réponse des dossiers retenus** : au plus tard le 21 février 2023 ;
- **Réunion de cadrage avec les structures retenues** : **début mars 2023.**

Cette réunion se déroulera à la DISP à Lyon, et rassemblera :

- La DISP ;
- Le CROS Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Les moniteurs de sport des établissements concernés ;
- Les intervenants des disciplines retenues : dont la présence est indispensable.

Mise en œuvre des cycles : à compter du 13 mars 2023 jusqu'au 30 juin 2023.

IV. Modalité de dépôt du dossier

Le dossier devra être envoyé avant la date buttoir, **tamponné et signé**.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Un dossier sera constitué par établissement. Si vous souhaitez candidater sur plusieurs établissements, vous devrez remplir plusieurs dossiers. Les envois seront effectués par mail à :

- **Justin Husté** – référent AAP Sport Prison : justinhuste@franceolympique.com



V. Présentation des établissements concernés et du public

6 établissements sont concernés par cet appel à projets donc vous trouverez les caractéristiques ci-dessous :

- Centre pénitentiaire de Aiton (73)
- Centre pénitentiaire de Valence (26)
- Centre pénitentiaire de Saint-Etienne (42)
- Etablissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône (69)
- Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse (01)
- Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône (69)

1. Centre pénitentiaire de Aiton (73)

Adresse : Les Gabelins – Aiguebelle, 73221 Aiguebelle

Installations sportives à disposition :

1. Salle multisports (basketball, badminton, escalade, handball, volleyball) ;
2. Dojo et salle de boxe ;
3. Terrain extérieur avec revêtement en bitume et tour de piste en gravier ;
4. Salle de musculation.

Matériel mis à disposition : à déterminer avec le moniteur de sport.

Date de mise en œuvre : le cycle pourra être mis en place **à partir du mois de mars 2023** à raison d'une séance/semaine : le vendredi de 12h30 à 13h45.

Présentation du public auprès duquel vous interviendrez : Vous interviendriez sur la **Maison d'Arrêt et le Centre de détention**, auprès d'un public **masculin majeur**. Une maison d'arrêt reçoit les prévenus (détenus en attente de jugement) ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine n'excède pas, en principe, un an lors de leur condamnation définitive. Un centre de détention accueille les détenus condamnés à une peine d'au moins 2 ans, avec un profil non difficile.

Moniteur de sport : Karim BENGRIBA



Au service du mouvement sportif

2. Centre pénitentiaire de Valence (26)

Adresse : Chemin Joseph Astier, 26000 Valence

Installations sportives à disposition :

1. Terrain de football – synthétique ;
2. Gymnase multisports ;
3. Salle de musculation.

Matériel mis à disposition : chasubles, plots, coupelles, sifflets, chronomètres. À déterminer avec la monitrice et coordinatrice sportive.

Date de mise en œuvre : le cycle pourra être mis en place **à partir du mois d'avril 2023 jusqu'au 23 mai 2023, les mardis de 14h15 à 16h15.**

Présentation du public auprès duquel vous interviendrez : Vous interviendriez sur la **Maison d'Arrêt** auprès d'un public **masculin majeur**. Vous serez en charge d'un groupe d'une vingtaine de personnes maximum. Une maison d'arrêt reçoit les prévenus (détenus en attente de jugement) ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine n'excède pas, en principe, un an lors de leur condamnation définitive.

Informations supplémentaires : Le centre pénitentiaire de Valence est intéressé par la mise en place de cycle de Badminton. Néanmoins ils restent ouverts à toutes autres disciplines. Le Football est la seule activité proscrite au sein du centre pénitentiaire.

Monitrice de sport : Corinne BEAUMONT



Au service du mouvement sportif

3. Centre pénitentiaire de Saint-Etienne La Talaudière (42)

Adresse : 607 rue de la Sauvagère, 42350 La Talaudière

Installations sportives :

1. Salle polyvalente d'activité ;
2. Salle de musculation ;
3. Dojo (capacité 6 personnes) ;
4. 2 tables de tennis de table.

Matériel mis à disposition : à déterminer avec le moniteur de sport de l'établissement

Date de mise en œuvre : le cycle pourra être mis en place à partir du **mois de mars 2022**.

Présentation du public auprès duquel vous interviendrez : Vous interviendriez sur la **Maison d'Arrêt** auprès d'un public **majeur**. Une maison d'arrêt reçoit les prévenus (détenus en attente de jugement) ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine n'excède pas, en principe, un an lors de leur condamnation définitive.

Moniteur de sport : en cours de sélection



Au service du mouvement sportif

4. Etablissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône EPM (69)

Adresse : 1 rue du Rambion, 69330 Meyzieu

Installations sportives :

5. Terrain de football extérieur ;
6. Salle de musculation ;
7. Salle multisports (basketball, handball, terrains de badminton).

Matériel mis à disposition : à déterminer avec le moniteur de sport de l'établissement

Date de mise en œuvre : le cycle pourra être mis en place à partir du **mois de mars 2022**, à raison d'une séance toutes les deux semaines.

Présentation du public auprès duquel vous interviendrez : Contrairement aux établissements pénitentiaires pour majeurs, il n'existe pas de travail ou de formation professionnelle proposé aux mineurs incarcérés sur l'EPM. L'emploi du temps des mineurs comprend à la fois des temps scolaires et des activités socio-culturelles et sportives.

En concertation avec la DISP, le CROS Auvergne-Rhône-Alpes et le moniteur de sport de l'établissement, vous interviendriez soit auprès des filles soit auprès des garçons pour toute la durée du cycle. Un centre de détention accueille les détenus condamnés à une peine d'au moins 2 ans, avec un profil non difficile.

Moniteur de sport : Fabrice CAVILLON



Au service du mouvement sportif

5. Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse (01)

Adresse : 20 chemin de la Providence, 01011 Bourg-en-Bresse

Installations sportives :

1. Salle multisports (basketball, boxe, badminton, volleyball, tennis de table) ;
2. Terrain de tennis ;
3. Terrain de football synthétique.

Matériel mis à disposition : À déterminer avec le moniteur de sport de l'établissement.

Date de mise en œuvre : le cycle pourra être mis en place à partir du **mois de mars 2022**, le lundi de 13h30 à 15h00 ou le mercredi de 15h15 à 16h35.

Présentation du public auprès duquel vous interviendrez : Vous interviendriez sur la **Maison d'Arrêt** auprès d'un public **masculin majeur**. Une maison d'arrêt reçoit les prévenus (détenus en attente de jugement) ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine n'excède pas, en principe, un an lors de leur condamnation définitive

Un centre de détention accueille les détenus condamnés à une peine d'au moins 2 ans, avec un profil non difficile.

Informations supplémentaires : Le Futsal est la seule activité proscrite au sein de l'établissement.

Moniteur de sport : Ghislain MINAND



Au service du mouvement sportif

6. Centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône (69)

Adresse : 260 Rue Lavoisier, 69400 Villefranche-sur-Saône

Installations sportives :

1. Terrain football en herbe ;
2. Terrain football extérieur bitumé ;
3. Salle polyvalente ;
4. Salle de musculation ;
5. Terrains de basketball.

Matériel mis à disposition : À déterminer avec le moniteur de sport de l'établissement.

Date de mise en œuvre : le cycle pourra être mis en place à partir du **mois de mars 2022**, le vendredi entre 8h30 et 11h10.

Présentation du public auprès duquel vous interviendrez : Vous interviendriez sur la **Maison d'Arrêt** auprès d'un public **masculin majeur**. Une maison d'arrêt reçoit les prévenus (détenus en attente de jugement) ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine n'excède pas, en principe, un an lors de leur condamnation définitive. Le nombre de détenus présents lors des séances sera en fonction des activités proposées.

Informations supplémentaires : Le centre pénitentiaire est intéressé par la mise en place de cycle de Football Américain. Néanmoins ils restent ouverts à toutes autres disciplines.

Moniteur de sport : Philippe LAZARIDES



Au service du mouvement sportif